

La poudre au cyanoferrure de potassium est incolore; elle n'oxyde pas les armes dans lesquelles on l'a fait servir à une charge, et n'y détermine pas la formation de sulfate de fer; elle ne laisse dans sa combustion qu'un résidu incolore et ne noircit pas les bourres; mais elle oxyde fortement et d'une manière générale les armes dans lesquelles on l'a brûlée.

Ici encore aucun des caractères fournis par les expériences de M. Boutigny, et nul moyen de prononcer sur l'ancienneté de la charge ou de la détonation.

Il est sans doute à désirer pour un expert de s'appuyer dans ses travaux sur des faits positifs qui le mettent sur la voie qui conduit à la découverte de la vérité; mais il n'est pas moins nécessaire qu'il soit prévenu de l'existence des faits négatifs qui pourraient s'offrir à lui; et dans le cas qui nous occupe ici, les observations que nous venons de présenter ont d'autant plus d'importance qu'à notre connaissance elles ne l'avaient encore été par personne.

§ VII. — Altération des écritures.

Depuis longtemps on connaît des moyens d'altérer les écritures au moyen d'acides ou d'alcalis; mais la découverte du chlore a été mise à profit par les faussaires, qui sont arrivés à des résultats tels qu'ils ont pu mettre quelquefois en défaut la science des experts. L'importance de cette question, à tous les points de vue, a engagé un grand nombre de savants à s'occuper des moyens de reconnaître les fraudes, et, grâce à leurs travaux, on est maintenant arrivé à les découvrir d'une manière à peu près certaine.

L'altération des écritures se pratique par le *grattage* ou par le *lavage* à l'aide de produits chimiques.

Le *grattage* du papier peut se reconnaître en plaçant la feuille entre l'œil et la lumière et examinant si elle ne présente pas dans certaines parties plus de transparence, due à l'amincissement du papier. On cherche à la dissimuler en répandant sur les portions grattées de la résine sandaraque en poudre ou de l'alun que l'on y fait adhérer par le frottement. Si l'on enlève ces substances, on aperçoit souvent mieux le grattage.

On doit examiner si le papier ne présente pas des parties déchirées, si l'écriture est également pleine dans toutes les parties et si les traits se sont élargis. On regarde enfin si la couleur du papier est bien uniforme et si l'on n'y remarque pas de taches.

Elles pourraient provenir du *lavage*; mais, avant de les examiner, rappelons que le papier à écrire est *collé* pour l'empêcher de *boire*. Le collage du papier dit à la *cuve*, à la *forme* ou à la *main*, se fait à la *gélatine*, en plongeant les feuilles dans une dissolution de colle de peau très-claire, contenant un peu d'alun. Ce procédé est presque abandonné depuis l'invention du papier *continu* ou à la *mécanique*. Le collage de ce papier se fait dans la cuve même, en mélangeant avec la pâte de chiffons de la *fécule*, de l'*alun* et un *savon résineux*.

La différence dans cette manière de coller fait voir que le lavage enlèvera mieux le collage du papier à la *forme* que celui du papier *continu*; et il sera difficile de rétablir partiellement le collage, surtout du papier à la *mécanique*. Cette opération produirait des taches que l'on reconnaîtrait au moyen de l'iode. La gélatine, en effet, se colore en jaune au contact de l'iode et la fécule en bleu. Le papier prendrait donc une teinte jaunâtre là où se trouverait la gélatine, et une teinte plus ou moins violette ou bleue dans les points où un collage à la cuve aurait été pratiqué.

Si l'examen du papier a fait reconnaître des taches, on place la pièce suspecte dans une feuille de papier à filtre, puis on applique dessus un fer à repasser qu'on laisse séjourner dans les parties où l'on aperçoit les taches. On peut aussi mouiller le papier avec de l'alcool avant de le chauffer. Les traits de plume qui n'ont pas été parfaitement enlevés ressortent en jaune roux par cette opération.

MM. Chevallier et Lassaigne préfèrent présenter le papier que l'on veut examiner au feu d'un fourneau, en ayant soin de se placer convenablement pour ne pas brûler le papier, mais pour lui faire prendre une teinte *jaune chamois tendre*. Si le papier a supporté une écriture enlevée par le lavage, celle-ci reparait aussitôt.

Avant de procéder à l'emploi d'aucun réactif, on place la pièce suspecte sur une feuille de verre et on la mouille avec précaution à l'aide d'un pinceau. On peut par ce moyen faire reparaitre des lettres qui, en absorbant de l'eau, deviennent demi-transparentes, de façon qu'on peut lire les mots.

Si le papier présente des taches, on les recouvre avec de l'eau qu'on laisse séjourner dix minutes ou un quart d'heure; on enlève l'eau au moyen d'une pipette, et on l'examine comparativement avec de l'eau qui a séjourné le même temps sur une partie du papier non taché. On fait agir cette eau sur des papiers réactifs, afin de constater si elle est acide ou alcaline. On essaye l'action de l'azotate d'argent, qui indique si le papier a été lavé au chlore ou aux chlorures décolorants.

Au lieu d'eau on se sert d'alcool à 80 ou 87 degrés centésimaux, qui dissout la résine ajoutée pour empêcher l'écriture de s'étendre; l'amincissement du papier indique s'il a été altéré.

Lorsque l'écriture a été enlevée au moyen d'un lavage, on peut la faire revenir par l'emploi de certains réactifs. On sait que l'encre ordinaire est formée par un sel de fer et du tannin; par suite de son exposition à l'air, le sel de fer se peroxyde et l'encre devient noire. Il arrive aussi que le tannin s'altère à la longue; il se détruit et laisse à l'état de liberté une partie de l'oxyde de fer qui communique à l'encre une coloration jaunâtre.

Pour faire disparaître l'encre, on se sert d'acide chlorhydrique étendu ou d'acide oxalique, qui enlèvent le fer à l'état de chlorure ou d'oxalate; le lavage enlève la matière organique; on se sert aussi avec avantage de dissolutions de chlore ou de chlorures décolorants; mais, quel que soit le moyen employé, il reste dans la pâte du papier une certaine quantité d'oxyde de fer qui peut être décelée à l'aide de quelques réactifs. On place pour cela la feuille suspecte sur une lame de verre et on l'humecte avec les agents chimiques capables de faire reparaitre les caractères. Il faut souvent répéter ce mouillage plusieurs fois, et n'examiner les résultats qu'au bout de plusieurs heures. Les réactifs employés sont surtout le tannin et le prussiate jaune de potasse. Le tannin produit une teinte noire très-légère qui souvent est peu visible; il vaut mieux alors se servir d'une dissolution au centième de prussiate de potasse qui fait apparaître les caractères avec une couleur bleue. On acidule la liqueur avec un peu d'acide acétique, et après l'action du prussiate, on lave la feuille dans un vase rempli d'eau.

Lassaigne et M. Chevallier ont entrepris des expériences sur l'effet que produit la vapeur d'iode à la surface de papiers ou actes dont l'écriture est suspectée d'altération. Après avoir exposé, dans un large flacon ou sur une cuvette, le papier sec à la vapeur d'iode pendant trois ou quatre minutes, à la température de 15 degrés, on l'examine attentivement. Toutes les parties exposées à la vapeur d'iode présentent une coloration uniforme jaunâtre, si la surface n'a été

tachée par aucun liquide ; dans le cas contraire, la surface qui a été mouillée se distingue par une teinte différente et bien circonscrite.

Les papiers à la mécanique, à la *féculé*, présentent, d'après ces chimistes, des réactions tellement sensibles, qu'on peut, par leur couleur, distinguer quelquefois la portion de papier qui a été mouillée par l'alcool, de celle qui a reçu le contact de gouttes d'eau. La tache produite par l'alcool prend une teinte *jaune bistré* ; celle qui est formée par l'eau est colorée en *bleu violacé*.

Lassaigne a signalé quelques caractères qui peuvent aider l'expert dans l'examen de pièces suspectes et lorsqu'il s'agit de constater *si un acte a été entièrement écrit avec la même encre*. Si l'encre ne contient que du sulfate de fer, de la noix de galle et de la gomme, les caractères, touchés avec une solution d'acide chlorhydrique ou d'acide oxalique, s'affaiblissent peu à peu sans qu'il s'y développe de couleur particulière. Les caractères *rougissent avant de se décolorer* lorsque l'encre contient du *campêche*, et ils *bleuissent* ou *verdissent* si le *bleu de Prusse* entre dans sa composition.

On a proposé un très-grand nombre d'encres indélébiles dont nous ne pouvons nous occuper ici ; elles ont presque toutes pour base l'encre de Chine ou le noir de fumée délayé dans des substances pénétrant dans la pâte de papier.

Les *encres sympathiques*, dont les caractères n'apparaissent que sous l'influence de la chaleur ou de divers agents chimiques, peuvent être employées dans un but coupable, et il convient d'indiquer comment on peut reconnaître leur existence sur un papier.

Les substances employées pour faire des encres sympathiques sont très-nombreuses ; on se sert principalement de sels de cobalt, de sels de cuivre ou de plomb, de dissolutions étendues d'acide sulfurique, de sucres végétaux, tels que ceux d'oignon, de navet, etc.

On examine d'abord le papier en faisant tomber sur la surface des rayons de lumière sous différentes incidences ; on peut ainsi remarquer des parties plus ou moins saillantes ou brillantes.

L'application de la chaleur donne lieu à l'apparition de certains caractères. Ainsi les sels de cobalt apparaissent en bleu ; les sels de cobalt mêlés de chlorure de fer donnent une coloration verte. Les sels de nickel donnent aussi une encre sympathique, dont les caractères apparaissent verts par la chaleur.

Avec l'acide sulfurique étendu les caractères deviennent noirs, l'acide se concentre par la chaleur et charbonne le papier. Les sucres végétaux produisent un résultat presque analogue.

Si l'on avait écrit avec des dissolutions de plomb, l'acide sulfhydrique noircirait les caractères. Les vapeurs ammoniacales colorent en bleu les caractères tracés avec les sels de cuivre. Une dissolution de tannin très-faible ne donne pas de teinte sensible ; mais en humectant le papier avec une dissolution d'un sel de fer, on voit apparaître immédiatement la couleur de l'encre.

§ VIII. — Fausses monnaies.

De tout temps on a falsifié les monnaies, malgré les peines les plus sévères prononcées contre les faux-monnayeurs. De nos jours encore, dans des pays voisins, cette coupable industrie est punie de la peine capitale ; mais la soif du gain n'arrête pas ces malheureux qui exposent souvent leur liberté et même leur vie pour un lucre quelquefois insignifiant.

Sans indiquer les moyens employés pour faire la fausse monnaie, nous allons faire connaître les procédés à l'aide desquels on peut constater la falsification ou

l'altération des pièces. Les monnaies sur lesquelles on doit surtout appeler l'attention sont les monnaies d'or et les monnaies d'argent. Ne pouvant passer en revue les monnaies de tous les pays, nous nous bornerons à donner les caractères des pièces françaises légalement fabriquées.

Les monnaies d'or actuelles sont de 100 francs, 50 francs, 20 francs, 10 francs et 5 francs, au titre de 900 millièmes ; elles ne contiennent que de l'or et du cuivre.

Autrefois une partie du cuivre était remplacée par de l'argent. La tolérance de titre est de 2 millièmes en dessus et de 2 millièmes en dessous.

Les monnaies d'argent se composent de pièces de 5 francs, 2 francs, 1 franc, 50 centimes, 20 centimes ; elles sont formées d'un alliage d'argent et de cuivre. Les pièces de 5 francs sont au titre de 900 millièmes ; les pièces de 2 francs et au-dessous sont maintenant au titre de 835 millièmes. D'après une loi du 14 juillet 1866, toutes les pièces de 2 francs, 1 franc, 50 centimes et 20 centimes fabriquées à des titres plus élevés ont été retirées de la circulation avant le 1^{er} janvier 1869.

La tolérance du titre pour les pièces de 5 francs est de 2 millièmes en dessus et 2 millièmes en dessous ; pour les pièces de 2 francs et au-dessous, la tolérance est de 3 millièmes en dessus et 3 millièmes en dessous. Par suite de la convention monétaire, conclue le 23 décembre 1865 entre la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse, on a adopté le diamètre, le poids et le titre des monnaies françaises.

On peut reconnaître les fausses monnaies par des caractères physiques ou par l'analyse chimique.

La *couleur* des pièces ne conduit pas toujours au résultat que l'on cherche, car la plupart du temps les pièces sont dorées ou argentées et présentent alors la couleur du métal précieux. Les pièces formées d'étain et d'antimoine ou de plomb, et *non argentées*, ont une couleur grisâtre.

Le *son* est un des caractères que l'on recherche le plus communément dans les pièces de monnaies ; les pièces qui ne sont pas sonores, qui sont *sourdes*, doivent être examinées attentivement. Cependant ce caractère ne suffit pas pour dire qu'une pièce est fausse, une simple paille enlève à la pièce toute sonorité.

L'*odeur* est quelquefois un indice de la falsification, s'il entre dans la composition des pièces de l'étain, du plomb, de l'antimoine et du zinc. L'odeur se développe par le frottement. Ces pièces sont ordinairement *grasses au toucher* ; elles noircissent les doigts lorsque le plomb y domine. Ces caractères, qui permettent à certaines personnes exercées de distinguer à l'obscurité des pièces fausses, n'ont aucune valeur si les pièces ont été dorées ou argentées.

La *densité* de l'or et de l'argent étant, en général, plus considérable que celle des métaux qui servent à la fabrication des fausses pièces, on comprend que le poids des pièces, sous le même volume, puisse indiquer, *dans les cas ordinaires*, si la pièce est bonne ou mauvaise.

La *dimension* des pièces doit être prise en considération, sans cependant y attacher une importance absolue, car beaucoup de pièces obtenues par moulage présentent exactement le diamètre des pièces qu'elles reproduisent.

Lorsqu'une pièce possède le poids et le diamètre d'une pièce de bon aloi, il faut en outre s'assurer qu'elle a la même épaisseur, et cela ne suffit pas toujours, puisqu'on fabrique de fausses pièces avec des alliages ayant la densité de l'or ou de l'argent monétaires. L'analyse chimique peut seule découvrir la fraude dans ces cas-là.

Nous résumons dans le tableau suivant le diamètre et le poids des pièces françaises :

Nature des pièces.	Poids d'une pièce.		Diamètre. Millim.	Densité.
	Fr.	Gr.		
OR.....	100	32,258	35	17,5 environ.
	50	16,129	28	
	20	6,451	21	
	10	3,225	19	
	5	1,612	17	
ARGENT....	5	25	37	10,3 environ.
	2	10	27	
	1	5	23	
	0,50	2,50	18	
	0,20	1	15	

Terminons l'examen des propriétés physiques, en ajoutant que les faux-monnayeurs vulgaires se contentent de dorer des pièces d'argent ou de cuivre. La fraude est ici facile à reconnaître à première vue, en observant surtout que la tête des pièces d'or est toujours, pour un même règne, tournée en sens inverse de celle des pièces d'argent. Ainsi les pièces d'argent de Napoléon I^{er} et de Louis-Philippe ont la face tournée à droite, celles d'or l'ont à gauche; les pièces d'argent de Charles X, de la République de 1848 et de Napoléon III, ont la face tournée à gauche, les pièces d'or l'ont à droite.

Le résultat fourni par l'examen des propriétés que nous venons d'énumérer doit toujours être contrôlé par l'analyse de la pièce suspecte, afin de déterminer sa composition.

§ IX. — Coloration des poils et des cheveux.

Dans certaines circonstances, il est très-important de pouvoir établir si des poils ou des cheveux trouvés sur des vêtements, des instruments, des meubles, etc., appartiennent ou non à un assassin ou à sa victime. L'identité des personnes peut aussi être dissimulée par le changement de couleur de la barbe et des cheveux, et l'expert est appelé à le constater et à faire connaître leur véritable couleur.

Voyons d'abord comment on parvient à colorer les cheveux en noir et à leur rendre ensuite leur couleur primitive.

Si l'on veut que la teinte ne soit que passagère, on emploie, sous le nom de *mélainocome*, un mélange de charbon très-divisé (noir de fumée) et de pommade; il suffit de laver les poils ou les cheveux pour leur faire reprendre leur couleur naturelle. Au besoin les cheveux seraient lavés à l'éther qui, enlevant très-rapidement les corps gras, laisse le charbon en suspension dans le liquide.

On emploie pour le même usage une pâte formée de trois parties de litharge, deux parties de chaux éteinte, trois parties de craie et d'eau. L'effet est produit après deux ou trois heures, lorsqu'on a bien imprégné la tête couverte d'une coiffure chaude. Les cheveux ainsi teints produisent une effervescence par l'addition d'un acide, et dans la dissolution on constate la présence du plomb et de la chaux, à l'aide de l'acide sulfhydrique et de l'oxalate d'ammoniaque.

L'eau de la Floride est une dissolution d'acétate de plomb tenant en suspension de la fleur de soufre.

Les teintures dites *progressives*, telles que l'eau des Fées, l'eau d'Hébé, etc.,

ont pour base l'acétate de plomb et l'hyposulfite de soude; on y ajoute de l'acétate ou du chlorhydrate d'ammoniaque, de l'alcool et de la glycérine.

Les sels de bismuth et d'argent servent surtout lorsqu'on veut obtenir une coloration plus rapide. Les cheveux sont d'abord lavés à l'eau ammoniacale, et après les avoir mouillés avec une dissolution du sel métallique, on les met en contact avec de l'eau contenant de l'acide sulfhydrique ou un sulfure.

L'azotate d'argent seul donne souvent aux cheveux et aux favoris une coloration violette; on évite cela en employant successivement une dissolution d'azotate d'argent ammoniacale et une dissolution d'acide pyrogallique. On obtient ainsi une belle teinte noire.

L'eau athénienne, l'eau mystérieuse, renferment de l'azotate d'argent.

Le meilleur moyen de reconnaître la nature du sel qui a servi à colorer les cheveux consiste à incinérer une partie de ces cheveux, à reprendre les cendres par l'acide azotique, à évaporer l'excès d'acide, à reprendre par l'eau, et à constater les caractères des sels d'argent, de bismuth ou de plomb.

Orfila a constaté que des mèches de cheveux noirs, plongées dans l'eau de chlore, passaient au châtain clair, au blond foncé, au blond clair, et devenaient même blanches après une longue immersion dans l'eau chlorée et souvent renouvelée. Les cheveux conservent longtemps l'odeur de chlore et deviennent cassants.

On donne aux cheveux des teintes rouges ou blondes au moyen du safran ou du permanganate de potasse. On emploie en grande quantité l'eau oxygénée ammoniacale pour le même usage.

Il est facile de reconnaître si le changement de couleur des cheveux ou des favoris a été opéré par des procédés artificiels, et, dans tous les cas, si la personne suspecte est surveillée, il suffira d'examiner sa chevelure à quelque temps d'intervalle; les cheveux repoussés n'auront pas à la portion voisine de la racine la même couleur qu'à leur partie moyenne.

Il peut se faire que l'on ne possède qu'un ou deux cheveux ou poils, et qu'il faille se prononcer sur leur identité avec des cheveux ou des poils provenant de personnes ou d'animaux. Il faut alors avoir recours au microscope.

Pour bien observer, à l'aide de cet instrument, les cheveux et les poils, on les place entre deux plaques de verre, au milieu d'un liquide assez réfringent (sirop, huile, essence ou glycérine).

Les cheveux ainsi examinés sont cylindriques ou aplatis, deux ou trois fois plus larges qu'épais, pourvus d'un canal central rempli d'une substance opaque, ou formés de petites cavités oblongues disposées en série longitudinale, renfermant une substance huileuse colorante. Ils ont à leur surface des lames écailleuses peu saillantes, à bords sinueux, séparées par des intervalles de 1/100^e de millimètre, évidentes surtout sur les poils follets. D'après les observations de M. Robin, les cheveux de grosseur moyenne offrent de 8 à 9/100^{es} de millimètre; des poils bruns de barbe ou de favoris sont épais de 13 à 15/100^{es} de millimètre; des cheveux de jeune fille blonde ont 6/100^{es}.

Les poils des animaux ruminants sont courts et roides, pourvus de cavités aérifères plus ou moins régulières qui les distinguent des cheveux.

Dans un grand nombre de questions criminelles, l'examen microscopique des cheveux ou des poils peut éclairer la justice, et nous ne pouvons mieux faire qu'en engageant les experts chargés de semblables missions à consulter le rapport d'Ollivier (d'Angers) et Baruel sur l'assassinat commis en 1837, au village de Saint-Martin-le-Gaillard, près de la ville d'Eu, ainsi que celui de Lassaigue (*Annal. d'hyg. et de méd. légale*, 1857, t. VIII, p. 226). Nous recommandons

d'une manière spéciale un travail de M. Robin, sur la comparaison de cheveux de provenances diverses (*Ann. d'hyg.*, 1858, t. X, p. 434). Enfin, pages 158 et suivantes de ce volume, il a été donné une analyse exacte du travail récent de

M. H. Joannet sur le poil humain, et l'on a montré l'intérêt que cette étude peut présenter dans les questions d'identité.

Le crin animal est souvent falsifié avec des matières végétales, d'un prix moindre, telles que le crin végétal ou caragote, la zostère, les feuilles du *Carex brizoides*, le jute, etc. Le crin animal brûle en répandant une odeur animale désagréable; chauffé avec de la potasse, il dégage de l'ammoniaque. D'après M. Oudart, si l'on traite à froid un mélange de crin animal et de crin végétal par l'acide sulfurique à 66 degrés, le crin végétal, au bout de quelques heures, est carbonisé, tandis que le crin animal reste intact.

MODÈLES DE RAPPORTS

RAPPORTS sur un cas de défloration avec violence.

1^{er} RAPPORT. — EXAMEN DE LA PLAIGNANTE.

Nous soussigné, N..., docteur en médecine de la Faculté de Paris, y demeurant, rue..., sur la réquisition de M. le procureur impérial, et après avoir prêté devant ce magistrat le serment de faire notre rapport et de donner notre avis en notre honneur et conscience, nous sommes transporté, aujourd'hui mardi 28 octobre 186..., heure..., rue de..., n°..., accompagné de M. le commissaire de police du quartier de..., à l'effet de visiter la fille du sieur M..., que l'on disait avoir été violée et déflorée le dimanche 26, à huit heures du matin.

Le sieur M... nous a présenté son enfant, âgée de douze ans, qui se plaignait de douleurs vives aux parties génitales, aux cuisses et aux régions lombaires. Il nous a rapporté que le dimanche matin le sieur E..., âgé de vingt-cinq ans, l'avait attirée dans une chambre de l'étage au-dessous, et en avait abusé malgré sa résistance; que son enfant n'était précédemment affectée d'aucune maladie catarrhale, qu'elle n'était pas encore réglée, mais qu'elle jouissait habituellement d'une très-bonne santé, ainsi que sa constitution nous a paru l'annoncer.

M... nous a représenté la chemise qu'elle portait au moment où les violences avaient été exercées sur sa personne; et nous y avons remarqué des taches de diverses matières que nous nous réservons d'examiner.

Procédant d'abord à l'examen de la jeune fille, nous constatons qu'elle est d'une taille moyenne, d'embonpoint ordinaire à son âge et d'une bonne constitution; que rien dans sa physionomie n'indique des habitudes vicieuses.

Les organes sexuels, régulièrement développés, présentent l'état suivant :

Les grandes lèvres, un peu écartées, sont rouges et tuméfiées à leur surface interne: les petites lèvres, très-gonflées, très-rouges, sont recouvertes de mucosités purulentes d'un blanc jaunâtre. Ces mucosités sortent abondamment par l'orifice vaginal et nullement par l'urèthre, quand nous pressons sur le périnée, caractère essentiel lorsqu'il s'agit de distinguer si un écoulement est le résultat d'une simple inflammation ou de nature blennorrhagique (1).

Le clitoris est peu développé et la fourchette intacte.

La membrane hymen est déchirée de haut en bas, et les lambeaux forment de chaque côté de l'entrée du vagin, qui est sensiblement élargie, un repli saillant, à bords inégaux, rouges, tuméfiés et légèrement excoriés.

Nous observons en outre, à la partie inférieure et interne des cuisses et sur l'avant-bras droit, des contusions qui nous paraissent dater de deux ou trois jours, comme les violences exercées sur les organes sexuels.

De ces observations nous croyons pouvoir conclure :

- 1^o Que la jeune M... a été récemment déflorée;
- 2^o Que l'introduction d'un membre viril ou d'un corps quelconque a eu lieu malgré une vive résistance de la plaignante;
- 3^o Que l'état de santé, la constitution générale et la conformation régulière des parties sexuelles excluent toute probabilité d'une affection catarrhale et de manœuvres vicieuses;
- 4^o Que l'écoulement dont ces parties sont le siège ne peut être attribué qu'à des violences telles que celles dont cette jeune fille dit avoir été victime.

(1) Selon les observations de Tardieu (*Étude médico-légale sur les attentats aux mœurs*), lorsqu'on presse sur le périnée, la matière de l'écoulement sort plus ou moins abondamment par l'orifice du vagin, et non par l'urèthre, si la phlegmasie est purement inflammatoire; on voit constamment l'écoulement se faire à la fois par l'urèthre et par le vagin, si l'inflammation est blennorrhagique.